Recylex recharge ses batteries

Les hausses des cours du zinc et du plomb et celle de la collecte de batteries usagées font repasser les résultats semestriels de Recylex dans le vert pour la première fois depuis 2011. Le groupe, pénalisé par plusieurs condamnations ces dernières années, se prépare à la mise en route de son nouveau four en Allemagne, en 2018. **LINKEDIN  GOOGLE +**

Condamné par Bruxelles pour [entente sur les prix début 2017](http://www.usinenouvelle.com/article/le-francais-recylex-ecope-d-une-amende-de-pres-de-27-millions-d-euros-dans-le-cartel-des-batteries.N498559) alors qu’il n’en a pas encore terminé avec le versement des indemnités dues aux anciens salariés de Metaleurop Nord, le groupe de recyclage de batteries usagées et de zinc Recylex n’a pas eu beaucoup de bonnes nouvelles à annoncer ces dernières années. Son [refinancement fin 2016](http://www.usinenouvelle.com/article/l-avenir-s-eclaircit-pour-recylex-qui-a-leve-67-millions-d-euros.N482144) et la publication de résultats semestriels positifs, [les premiers depuis 2011](http://www.usinenouvelle.com/article/recylex-paie-ses-dettes-mais-ne-s-enrichit-pas-encore.N369764), ont donc été annoncés avec un soulagement non feint. Malgré des arrêts de maintenance, Recylex a réalisé sur les six premiers mois de l’année un résultat net de 6,7 millions d’euros, contre une perte de 4,3 millions pour la même période de l’an dernier. Il a recyclé 68 800 tonnes de batteries usagées, contre 53 000 tonnes pour la même période en 2016.

Une performance largement soutenue par un alignement des planètes: la hausse du cours du plomb (+32% en six mois), mais surtout celle du zinc (+54%). Car *"Recylex achète les batteries dont il extrait le premier, tandis qu’il est payé pour recycler le second"*, rappelle son PDG Yves [Roche](http://www.usinenouvelle.com/roche/). L’évolution du prix du zinc implique donc directement l’augmentation de sa marge. Du côté du plomb, *"la hausse de la disponibilité de la ressource"* est un élément important dans ce résultat, affirme Yves Roche. L’hiver rude a provoqué la mise au rebut de plus de batteries, et la hausse des cours de plomb a poussé les ferrailleurs à déstocker. Résultat, *"nous avons pu être plus sélectifs dans nos achats, d’autant plus que notre refinancement a redonné confiance à nos fournisseurs"*, ajoute le PDG.

Un nouveau four en 2018

La direction de Recylex voit 2017 comme *"une année de transition"*. Le groupe a lancé en janvier, pour un montant de 40 millions d’euros, la construction d’un nouveau four pour sa fonderie Weser-Metall en [Allemagne](http://www.usinenouvelle.com/allemagne/). Celui-ci est destiné à améliorer sa rentabilité en permettant le recyclage de l’intégralité du plomb et de l’argent contenu dans les déchets collectés et pré-traités en France, grâce à un procédé mis en œuvre sur 11 sites dans le monde, mais qui reste inédit en Europe. Il doit être mise en route mi-2018, puis inauguré au second semestre après un ramp-up de trois mois environ.

Plusieurs procédures restent en cours

Condamné début 2017 par la Commission européenne [à une amende de 26,7 millions d’euros pour entente sur les prix du plomb](http://www.usinenouvelle.com/article/entente-sur-les-prix-d-achat-des-batteries-un-cartel-bien-peu-efficace.N499399), le groupe a négocié un étalement de cette dette qui lui a permis d’éviter le défaut de paiement. Sa dette en sort regonflée, à 83,6 millions d’euros (contre 27,1 millions fon 2016).

Le groupe n’en a pas fini non plus avec les [procédures des salariés qui ont suivi la fermeture, en 2003, de l’ancienne fonderie Metaleurop Nord](http://www.usinenouvelle.com/article/recylex-condamne-a-indemniser-les-ex-metaleurop-nord.N497819). Aux contestations sur les indemnités de licenciement s’ajoute une procédure pour exposition à l’amiante sur le site de Noyelles-Godault, dont Recylex a obtenu l’annulation du classement Acaata (établissements ouvrant droit à l’allocation de cessation anticipée d’activité des travailleurs de l’amiante) au tribunal administratif. Reste à trouver un partenaire financier pour la dépollution du site de l’Estaque à Marseille, pour laquelle 12 millions d’euros sont provisionnés mais que le groupe espère valoriser éventuellement avec un promoteur immobilier. Recyclex prévoit un désendettement sur sept ans.